ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement tiendra une séance publique le 30 novembre 2023, à 18 h 30, à la salle du conseil située au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, en la Ville de Montréal, afin de statuer sur les demandes d'autorisation de démolir les bâtiments situés aux adresses suivantes :

6296, av. Papineau; 6827, rue Saint-André.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) et au Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6), toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public (au plus tard le 25 novembre 2023), faire connaître son opposition motivée par courriel à l'adresse suivante greffe-rpp@montreal.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

Secrétaire d'arrondissement Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie 5650, rue D'Iberville, 2º étage Montréal (Québec) H2G 2B3

Fait à l	Montréal,	ce mercredi	15 novemb	ore 2023.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement